



Auxiliaire de l'enfance

Le secteur de la petite enfance couvre un large spectre de métiers comme assistant maternel, éducateur de jeunes enfants ou encore auxiliaire de puériculture.

L'auxiliaire de l'enfance est un professionnel qui accueille et assure la prise en charge des enfants en dehors du temps scolaire.

Son action vise à assurer auprès des enfants de 0 à 12 ans une présence stimulante et épanouissante dans des structures d'accueil collectives et/ou dans un cadre à caractère familial, à assumer un rôle éducatif dans le respect des valeurs et du projet éducatif des parents et des structures qui les emploient.

INSCRIPTIONS OUVERTES

Dates :

Détermination ciblée (découverte métier) et formation qualifiante : Du 31/08/2026 au 27/08/2026

(Cours à l'IAPS et stages dans les crèches et écoles maternelles d'Auderghem)

+ Programme complémentaire (passerelle) en fin de formation visant à l'obtention du CESS (4 ou 10 mois supplémentaires en fonction de l'institut choisi).

Objectifs :

- Acquérir les savoirs, méthodologies et outils pratiques relatifs au travail pédagogique spécifique à l'accueil de l'enfant tant dans le secteur de l'accueil collectif que dans le secteur de l'accueil à caractère familial.
- Assurer une présence stimulante et épanouissante et un rôle éducatif auprès d'un enfant ou d'un groupe d'enfants, dans un processus favorisant son/leur développement global, dans sa/leur relation à soi et aux autres.

L'action de l'auxiliaire de l'enfance s'inscrit le plus souvent dans la sphère du quotidien et dans le cadre d'un projet pédagogique et d'accueil dont les termes ont été définis par le service ou l'institution dont il dépend.

Contenu du programme :

- Détermination ciblée : 2 semaines visant à découvrir le secteur de la petite enfance et à confirmer le choix professionnel
- Formation qualifiante « Auxiliaire de l'enfance » :
 - Découverte du métier
 - Stage d'observation

- Accueil des enfants dans une structure collective : bases méthodologiques
- Accueil des enfants dans un lieu adapté à un accueil à caractère familial : bases méthodologiques
- Déontologie professionnelle
- Approfondissement théorique
- Accueil de l'enfant à domicile et en collectivité – approfondissement méthodologique
- Accueil des enfants durant leur temps libre – approfondissement méthodologique
- Stage d'insertion
- Stage d'intégration
- Stage en centre de vacances
- Épreuve intégrée de la section : auxiliaire de l'enfance

Horaire : de 9h à 12h20 et de 13h30 à 16h50

Certification :

- Suite à la réussite de la formation vous recevrez le **CERTIFICAT DE QUALIFICATION D'AUXILIAIRE DE L'ENFANCE** (Section approuvée par le Gouvernement sous le numéro de code : 985210S20D1).
Le certificat est lui-même constitué de plusieurs Unités d'enseignement qui ont, chacune, une attestation de réussite.
- Possibilité de programme complémentaire (passerelle) en fin de formation visant à l'obtention d'un **CESS**.

Conditions :

- Être inscrit.e chez Actiris en tant que chercheur.euse d'emploi
- Être domicilié.e dans l'une des 19 communes de la Région bruxelloise
- Avoir au moins 18 ans
- Être en possession d'un certificat de bonne vie et mœurs vierge modèle 2
- Ne pas avoir le CESS ou son équivalence
- Avoir un bon niveau de français oral et écrit :
 - Dégager les idées principales du texte
 - Répondre à des questions en faisant appel exclusivement au texte transmis
 - Poser une réflexion critique sur le texte
 - Utiliser les règles élémentaires de la syntaxe de la langue française
- Réussir les tests et l'entretien de motivation

Infos et inscription :

Contactez l'accueil de la Mission locale au 02.626.15.40

Cette formation est organisée en partenariat avec l'IAPS (Institut Auderghemois de Promotion Sociale) et la commune d'Auderghem.